

GUIDE PRATIQUE SUR LES CLÔTURES

~



AVANT-PROPOS

→ La clôture est définie comme « **tout ouvrage dont la finalité consiste à fermer l'accès à tout ou partie d'une propriété**. Elle peut être **maçonnée ou végétalisée** (avec ou sans grillage). Elle peut être édifée sur les limites donnant sur les voies publiques ou privées, sur les emprises publiques, et sur les limites séparatives (entre chez deux voisins ou donnant sur un espace naturel ou agricole). »

→ La clôture, au-delà de délimiter un espace, exprime un projet personnel. Tout comme le projet de construction. Si elle relève d'une initiative privée, la clôture se situe souvent à **l'interface entre espace privé et espace public**, c'est alors la première image que l'on a de la rue.

Les clôtures, visibles par tous, constituent notre lien à l'espace public, au collectif, et **impactent fortement les paysages habités** qui nous entourent. Elles participent pleinement à **l'identité architecturale, urbaine et paysagère de notre territoire**.

→ Au-delà de ces enjeux, les clôtures jouent un rôle essentiel en matière de **transition écologique**. Elles permettent le développement et la **circulation du vivant**, limitent les effets d'**îlots de chaleur** et aident à la **gestion des risques**. Les matériaux qui les composent ne sont pas non plus anodins. L'utilisation de **matériaux durables et biosourcés** permet de limiter la multiplication des matériaux dérivés du pétrole.

→ La nature de la clôture est donc plus que jamais aussi d'**intérêt public**. Pour cette raison, l'Agglo Seine-Eure a choisi d'**encadrer réglementairement l'édification des clôtures** dans les plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux. Ce guide a pour objet de conseiller les particuliers dans leur projet d'édification de clôture. Il présente **l'esprit dans lequel les règles ont été pensées sur le territoire et donne des recommandations** pour que chacun, par son projet de clôture, participe à un paysage de qualité pour tous, tout en agissant pour la transition écologique



1.

LA CLÔTURE, UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DES PAYSAGES

La clôture est un **élément architectural et paysager** courant de notre **environnement quotidien**. Ce dispositif servant à marquer les limites d'un espace a beaucoup évolué dans sa forme au cours du siècle dernier. Historiquement, la configuration de la clôture normande dépendait de son usage : protection des biens contre le bétail, protection contre les vents ou les ruissellements, production de bois de chauffage, production vivrière, délimitation d'une propriété, apparat et aspect ludique...



Haie d'essences locales et matériaux traditionnels de l'Eure (ci-dessus et ci-contre).

Les **matériaux utilisés étaient ceux dont on disposait sur place** : argile, paille, bois, pierre...

Les haies étaient **composées d'essences locales**, les seules disponibles, mais aussi, de fait, les plus appropriées au climat et les plus adaptées à la faune locale. L'utilisation de ces matériaux et essences locales a créé une **identité paysagère et architecturale typique du territoire Seine-Eure** et a composé les paysages de Normandie.



Le développement de nouveaux matériaux et la résidentialisation des territoires à partir des années 1960 ont apporté de **nouveaux types de clôtures** qui font aujourd'hui partie de l'identité locale : les **lisses en bois et béton**, les **haies de charmille taillées**.

Cette diversification s'est accélérée ces dernières années. A ce jour, on observe une **profusion de nouveaux matériaux et nouvelles essences végétales** souvent

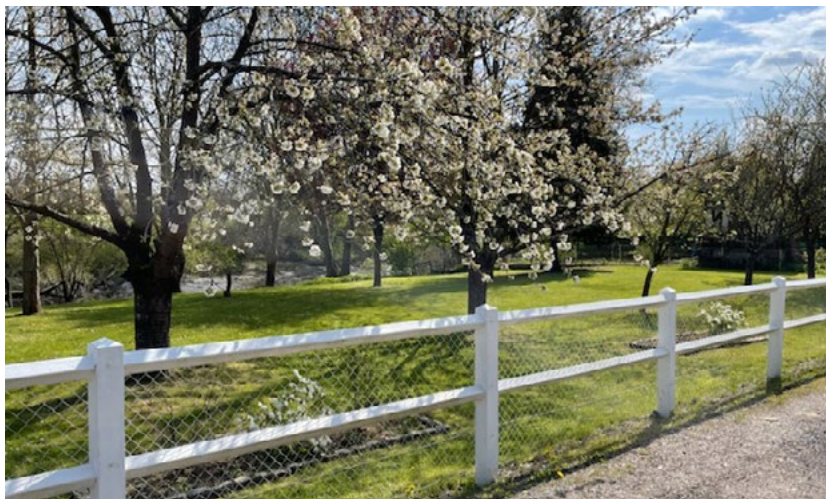
importés d'autres régions ou d'autres pays qui ne sont pas toujours adaptés ni à l'identité architecturale et paysagère locale, ni aux enjeux environnementaux du territoire.

Au vu de l'impact fort des clôtures sur nos paysages et des défis à relever en matière de transition écologique, l'objectif est d'encadrer l'édification des clôtures.



Haie plurispécifique taillée en limite d'espace public.

Il ne s'agit pas de nourrir une vision passéiste mais d'asseoir une volonté tournée vers l'avenir de préserver les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères locales, dans un contexte où chaque geste compte dans la transition écologique à mettre en œuvre sur le territoire Seine-Eure.



La lisse en béton blanc, un motif devenu caractéristique de l'identité architecturale normande.

2.

QUELLE CLÔTURE POUR MON LIEU DE VIE ?

Tout comme pour les nouvelles constructions, il existe des règles pour encadrer l'édification des clôtures. Ces règles figurent dans les plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux. Pour l'édification de clôtures, **trois secteurs distincts ont été définis : champêtre, intermédiaire et urbain**. Chacun de ces secteurs présente des caractéristiques paysagères, des ambiances qui lui sont propres. Pour cette raison, ce qu'il est autorisé de faire ou non en matière de clôture a été adapté à chacun de ces trois secteurs.

→ LE SECTEUR CHAMPÊTRE

Le secteur champêtre se caractérise par une **prédominance du végétal** et par l'**authenticité des matériaux** des clôtures. Il s'agit du **secteur le plus rural** où l'on retrouve encore beaucoup de **haies anciennes d'essences locales** comme l'aubépine, le charme ou le houx et des **matériaux traditionnels** comme les murs en bauge, en silex ou en brique.

Le secteur champêtre a vocation à s'inscrire dans ce champ lexical rural avec des matériaux bruts aux teintes caractéristiques des matériaux locaux présents historiquement.

L'objet n'est pas de créer des pastiches mais bien de s'inspirer de l'ancien par les teintes et les proportions pour que les projets contemporains s'intègrent au mieux dans leur environnement.



Prédominance du végétal et authenticité des matériaux caractérisent le secteur champêtre.

→ LE SECTEUR INTERMÉDIAIRE

Le secteur intermédiaire se caractérise par des espaces bâtis à **dominante résidentielle** construits après-guerre où le **végétal et la vue des jardins** sont prédominants. La clôture s'inscrit dans l'ambiance environnante et laisse percevoir les jardins par un **jeu de transparence** à travers des **grillages ou des murs bahuts**. Dans ce secteur, où les matériaux et types de clôtures mis en œuvre sont bien plus diversifiés qu'en secteur champêtre, l'enjeu est de garder une **cohérence visuelle entre**

les proportions, matériaux et couleurs. Le végétal participe pour beaucoup à cette mise en cohérence de l'ensemble. Alors que les essences utilisées ont longtemps été exotiques et les haies mono spécifiques - avec le thuya notamment -, un enjeu majeur de ce secteur est désormais de revenir à une logique d'**essences locales pour composer des haies plurispécifiques, plus résistantes aux maladies et nuisibles et bénéfiques pour la biodiversité**.



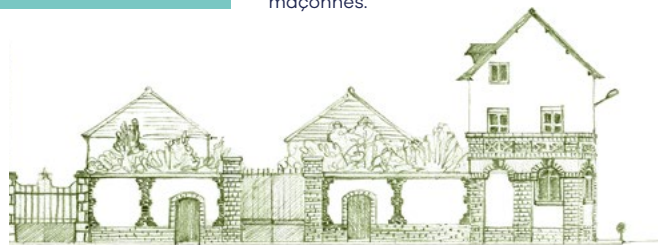
Végétal et vues sur les jardins de pavillons construits après-guerre caractérisent le secteur intermédiaire.

→ COMMENT LOCALISER CHAQUE SECTEUR ?

Un atlas, figurant dans les plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux, définit les secteurs qui s'appliquent sur le périmètre de l'Agglo Seine-Eure. Les **cartes par communes** permettent de repérer la localisation des différents secteurs par un jeu de couleurs : vert pour le secteur champêtre, orange pour le secteur intermédiaire, rouge pour le secteur urbain. Dans chaque secteur, des règles s'appliquent pour l'édification des clôtures. Parce que l'impact sur les paysages n'est pas le même, les règles sont différenciées selon que la clôture est implantée en limite d'espace public (entre votre terrain et la route par exemple) ou en limite séparatives (entre votre terrain et celui de votre voisin ou un champ par exemple).

→ LE SECTEUR URBAIN

Le secteur urbain se caractérise par une **forte présence d'éléments maçonnés, murs et façades, implantés à l'alignement de l'espace public**. L'espace public est fortement structuré par le bâti qui peut être très diversifié, des murs les plus anciens aux constructions les plus contemporaines. Le **végétal**, bien que présent, est **moins prégnant, moins visible** ; il est donc plus difficile de s'appuyer dessus pour créer une harmonie entre les différents projets. L'enjeu est de veiller à ce que les nouveaux projets participent à la **structuration de l'espace public** et trouvent une certaine **cohérence grâce aux matériaux, aux teintes et aux proportions** des éléments maçonnés.



La forte présence de mur et de façades à l'alignement caractérisent le secteur urbain.

3.

COMMENT PARTICIPER À LA QUALITÉ DES PAYSAGES AVEC MA CLÔTURE ?

Clôtures végétales, maçonnées ou en bois, une **multitude de possibilités** s'offre sur chaque secteur pour des **projets personnalisés**. Quelle que soit la nature de la clôture, des principes simples permettent de favoriser un projet harmonieux. Les préconisations qui suivent sont autant d'exemples pour conseiller et inspirer les initiatives à venir.

→ LES CLÔTURES VÉGÉTALES

Les haies plantées sont caractéristiques d'un département rural comme celui de l'Eure. Elles sont une réponse simple et économique au traitement des limites. Seules des **essences de végétaux adaptées** permettront d'assurer la **pérennité de la haie** et un **bénéfice environnemental**. En cela **les essences locales sont précieuses** : charmillle, houx, aubépine, noisetier... **Plus favorables à la biodiversité**, elles sont aussi **plus résistantes aux maladies**. De plus, les haies composées d'**essences diversifiées** bénéficieront à tous, oiseaux comme insectes, petits mammifères comme batraciens, en plus de limiter la propagation d'éventuelles maladies ou ravageurs.

→ Une liste des **essences locales** préconisées sur le territoire Seine-Eure est annexée aux plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux, disponibles sur agglo-seine-eure.fr



Haie d'essences variées, arbustives et arborées.

Il est recommandé d'**adapter la forme et le volume de la haie à son environnement**.

Par exemple, en limite d'espace agricole, un double alignement de sujets au port libre et ponctué d'arbres plus ou moins hauts constituera une lisière intéressante sur bien des aspects : intégration paysagère des habitations ou bâtiments d'activité, récolte de fruits, limitation des risques et nuisances (ruissellements, vent...), en plus de l'accueil de la faune citée précédemment. En limite d'espace public ou séparative entre deux jardins, une haie en alignement simple plus ou moins taillée suffira à assurer l'intimité recherchée.



Haie libre en limite d'espace agricole.



Haie de charmille taillée en limite d'espace public.

Attention aux essences à pousse rapide. Si elles permettent d'obtenir une intimité plus rapidement dans les jardins, elles garantissent aussi un entretien plus fastidieux avec un plus grand nombre de tailles chaque année.

Les haies plantées peuvent être **doublées d'une ganivelle, d'une lisse ou d'un grillage**. Plus économique, un **grillage simple torsion** permettra de clôturer l'espace en attendant que les végétaux se développent. Il est préférable de choisir des **mailles suffisamment larges**, environ 10cm x 10cm, pour permettre le **passage de la petite faune sauvage** (hérissons, batraciens...). Afin de limiter l'impact paysager du grillage depuis l'espace public, il sera **intégré à la haie ou implanté côté espace privé**.



Grillage intégré à la haie.



Clôture en ganivelle doublée d'une haie d'essences variées.

Pour les petits jardins ou espaces plus exigus, il est possible de planter des **essences grimpantes** : **lierre, chèvrefeuille, jasmin étoilé, solanum, passiflore...** Leur entretien ne nécessite qu'une taille au sécateur par an et permet de composer un écran végétal qui assure une intimité tout en prenant **moins de volume**. Là aussi il est préférable de **varier les essences** (fleuries, fruitières ou au feuillage décoratif).



Lierre grimpant sur un grillage en treillis soudé.

Une alternative est la **haie sèche**. Elle est moins fastidieuse à entretenir qu'une haie plantée et permet de conserver un aspect naturel. Elle peut s'acheter dans le commerce, sous forme de **brande naturelle** par exemple, ou être réalisée en **recupérant des branchages**. Peu onéreuse, elle est aussi très favorable à la biodiversité et permet de récupérer la matière sur place sans avoir à l'évacuer vers les déchèteries.



Haie sèche en branchages tressés.



Haie sèche en brande de bruyère.



Haie taillée, haie libre, haie sèche : autant de configurations possibles pour la haie végétale.

→ **LES CLÔTURES MAÇONNÉES ET EN BOIS**

Les **proportions, matériaux et couleurs jouent pour beaucoup à l'intégration d'un projet de clôture** maçonnée ou en bois. S'il n'est pas toujours possible d'utiliser les matériaux anciens tels que la bauge, le silex ou la brique pour créer de nouveaux murs, il est toujours possible de s'inspirer des couleurs de ces matériaux. Un projet de clôture, harmonieux dans son environnement, tiendra compte des couleurs historiquement présentes sur le secteur.

→ Il suffit de regarder les **couleurs composant les murs anciens** construits avant-guerre. Sur le territoire Seine-Eure, il s'agit souvent de **teintes chaudes : ocre, beige, brique, brun**.



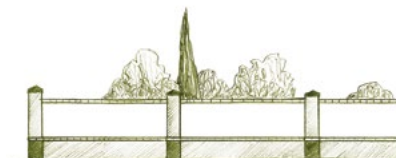
Mur traditionnel (mélange argile/silex/brique).



Mur plus classique (parpaings enduits avec sous-bassement et piliers en briques) qui s'inspire des teintes des matériaux traditionnels.

Pour les maçonneries, les **matériaux bruts** sont toujours plus discrets car ils vont se patiner avec le temps, excepté pour les matériaux qui requièrent d'être recouverts (parpaing, plaque de béton...).

Pour le bois, un **bois naturel**, même s'il grisera avec le temps, sera toujours plus authentique qu'un bois lasuré qui, de plus, demandera beaucoup plus d'entretien. Il est aussi recommandé de privilégier les matériaux locaux et biosourcés qui auront un moindre impact écologique.



Mur en matériaux contemporains qui reprend les proportions de l'ancien

Certains grillages viennent doubler une lisse en bois ou en béton. N'ayant pas vocation à doubler une haie, ils resteront apparents au moins partiellement. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le **grillage galvanisé s'intègre beaucoup mieux que le grillage recouvert de couleur verte** dont la couleur figée offre un rendu beaucoup plus artificiel.



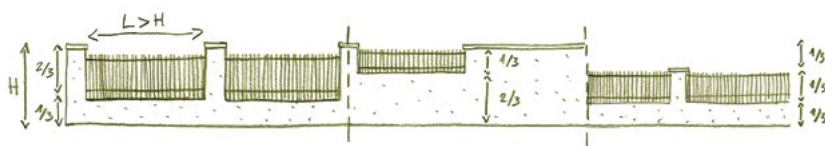
Lisse doublée d'un grillage simple torsion galvanisé.



Clôture en bois qui se patine avec le temps.



Respect des proportions en matière de hauteur et largeur des ouvertures (ci-dessus et ci-dessous).



Une clôture harmonieuse passe par une **composition et un respect de proportions équilibrées**. Les clôtures maçonnées peuvent être composées de **différents matériaux** jouant sur les couleurs, les matières, les rythmes et les transparences. Si ces associations offrent une multitude de possibilités, il est préférable de **ne pas multiplier exagérément les différents matériaux**, de façon à éviter l'effet catalogue et à conserver une lisibilité de l'ensemble.

Dans le cas d'un linéaire important, on veillera à **rythmer la composition** par la

création de fenêtres ou par des jeux de matière ou de couleur de façon à **rompre la monotonie** d'un traitement qui serait trop uniforme.

Lorsque des fenêtres sont créées, le respect des proportions 1/3 - 2/3 dans la hauteur et le maintien d'une largeur suffisante des ouvertures par rapport à la hauteur du mur permettront d'assurer un équilibre dans la composition de la clôture.

La clôture doit aussi **prendre en compte le relief** dans lequel elle s'insère. **C'est la clôture qui s'adapte au relief et non l'inverse** ; ainsi elle viendra suivre le relief par paliers successifs.



Clôture s'inscrivant dans la pente par paliers successifs.

CONCLUSION

De multiples compositions sont possibles pour un projet de clôture personnalisé et adapté à son environnement. Les élus de l'Agglo Seine-Eure, les élus communaux et les professionnels de l'urbanisme sont à votre écoute pour vous renseigner sur les règles qui s'appliquent à votre secteur et vous conseiller sur les essences, matériaux ou compositions les plus adéquats.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'architecte conseil de l'Agglo Seine-Eure ou avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure pour obtenir des conseils en amont de la réalisation de votre projet.

→ **Service instructeur de l'Agglo Seine-Eure :**

urbanisme@seine-eure.com
02 32 50 89 55 | 02 32 63 63 17

→ **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Environnement de l'Eure :**

contact@caue27.fr | 02 32 33 15 78



**Grâce à ce guide, la réglementation concernant l'édification
des clôtures sur le territoire Seine-Eure n'a plus de secret pour vous !
Lancez-vous dans votre projet en téléchargeant votre Cerfa d'autorisation
d'urbanisme (n°13703*10) sur www.service-public.fr**

seine
-eure
agglo

Hôtel d'Agglomération
1, place Ernest Thorel, 27400 Louviers
02 32 50 85 50 | agglo@seine-eure.com
agglo-seine-eure.fr



AggloSeineEure



AggloSeineEure



Agglo Seine-Eure



agglo_seineeure



CAUE27
• • • • •